

Image not found or type unknown



Le droit au chômage du gérant et associé d'EURL

Fiche pratique publié le **22/04/2014**, vu **440 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Le gérant d'une EURL, qu'il soit ou non associé, ne peut pas cumuler son mandat social avec un contrat de travail.

Lorsque l'associé unique est également le gérant de l'EURL, il n'y a pas de cumul possible.

[Voir le guide](#)